

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 avril 2017



Collégiale Nationale des Universitaires
en Médecine d'Urgence



Une réforme qui ne doit plus attendre ...

La publication, le 13 novembre 2015, de l'arrêté créant le DES de Médecine d'Urgence dans le cadre plus général de la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales a suscité la satisfaction des urgentistes. Cette réforme réclamée par les professionnels comme par les étudiants est une étape majeure dans l'amélioration de la formation des futurs médecins.

Grace à l'effort de tous, étudiants, praticiens, enseignants, ministères, elle doit entrer en application en novembre prochain comme précisé par le Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation.

Nous devrions nous réjouir, mais contrairement à nos attentes, les textes devant préciser l'application de ce décret ne sont toujours pas publiés !

Si nous comprenons, et parfois partageons, les inquiétudes légitimes de certains, en particulier sur les maquettes de quelques spécialités et l'organisation de la dernière année de formation, ces inquiétudes ne doivent pas retarder la mise en application de la réforme, les ajustements des maquettes étant prévus chaque année.

Les urgentistes attendent depuis plus de 20 ans que leur spécialité soit enfin reconnue en France au même niveau que dans les autres pays, **notamment** européens : il n'est pas acceptable d'envisager d'attendre encore !

Samu-Urgences de France, le **CNUMU**, la **SFMU** et le **CFMU** comptent donc sur le sens des responsabilités de chacun afin que la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales, et par conséquence la création du DES de Médecine d'urgence, soit mise en application cette année comme cela nous a été annoncé et promis.

Dr François BRAUN
Samu-Urgences de France

Pr Bruno RIOU
CNUMU

Pr Dominique PATERON
Collège Français de Médecine d'Urgence

Pr Pierre-Yves GUEUGNIAUD
Société Française de Médecine d'Urgence